

## **Pour la défense des retraites** **Manifestation nationale le 20 septembre** **à l'appel de l'USS**

## **Pour les droits ouvriers en Irak**

**Appel international lancé par**  
**US Labor Against the War (USLAW),**  
**la Confédération internationale des syndicats arabes**  
**et l'Entente internationale des travailleurs**

**L'UCPO doit récolter 7000 francs pour financer ses activités, souscrivez**  
**à la campagne financière (voir page 2)**

### Editorial

## **Services publics: ne pas baisser les bras**

par **Alexandre Anor**

téral avec l'UE oblige le trafic aérien à s'ouvrir à la concurrence, et la première conséquence en est la guerre commerciale entre les compagnies, qui pour survivre doivent déréglementer en permanence. Que faire pour défendre le service public? N'est-ce pas parce que le PS a pris la décision de soutenir le référendum contre la LME que le peuple a dit non à cette loi de libéralisation? N'est-ce pas parce que le PS, avec les syndicats, a refusé de soutenir la fermeture des centres de tri que les postiers se sont prononcés unanimement pour la grève? Cette bataille n'est du reste pas terminée. Le PSS ne doit-il pas maintenir la pression? Et nous sommes persuadés que c'est grâce à ces prises de position correspondant aux besoins de la population que le

PS a vu son nombre de voix augmenter lors des dernières élections cantonales à Zurich, Lucerne ainsi qu'aux élections municipales à Genève.

Mais ce que demandent les salariés de Swiss, n'est-ce pas que le Parti socialiste fasse aujourd'hui, comme il l'a fait au moment de la débâcle de Swissair, où il essayait « de *sauvegarder l'entreprise et de préserver les emplois* » (communiqué du 16 mars 2001). Or, hier comme aujourd'hui, les besoins des salariés de Swiss passent par la défense des services publics, la lutte pour préserver les emplois et l'outil de travail.

A trois mois des élections fédérales, alors que nous sommes confrontés à une situation difficile, il est indispensable d'ouvrir la discussion sur la situation qui se noue autour de Swiss, dans la perspective de préserver l'emploi et de garantir que Swiss reste un outil de travail. De même, il faut aborder la situation de privatisation rampante que subissent l'ensemble des anciennes régies fédérales: Swisscom, La Poste et CFF SA.

(1) Rappelons que Swiss reste pour 34,7% aux mains des collectivités publiques dont 20,3% à la Confédération.

Il y a une année, la presse publiait les chiffres de la débâcle de Swissair : 9000 emplois supprimés. L'impact des licenciements sur le seul canton de Zurich se traduisait par une augmentation de 10.000 chômeurs en un mois.

Le 23 juin, Swiss(1) annonçait une nouvelle restructuration de l'entreprise - la troisième en un an - et le licenciement d'un tiers du personnel. Ainsi, ce sont encore 3050 postes supprimés, et la suppression de 34 appareils. Evidemment de graves conséquences menacent aussi l'emploi dans les sociétés dépendantes du trafic aérien ou de sous-traitance. En tout et pour tout, ce sont plus de 5000 salariés qui perdent leur emploi et la suppression d'une soixantaine d'appareils.

Le choc est d'autant plus brutal qu'il intervient dans une situation où le nombre de chômeurs dépasse le seuil des 140.000 et que plus de 200.000 personnes sont déjà à la recherche d'un emploi. Les conséquences seront dramatiques pour des milliers de familles.

Cette situation découle de la libéralisation de l'espace aérien impulsée notamment par l'UE qui a imposé les « huit libertés ». En effet, bien que la Suisse ne soit pas membre de l'Union européenne, l'accord bila-



Le Conseil fédéral s'aligne sur la libéralisation prévue par l'Union européenne

## Nouvelle menace sur le secteur de l'énergie

◆ Le 10 mai dernier, le comité d'accueil de la Conférence en défense des Conventions de l'OIT s'est réuni à Genève. Parmi les sujets abordés, figurait en bonne place la question de la libéralisation du secteur de l'énergie. Rudy Jaussi, syndicaliste de ce secteur, a donné les explications suivantes:

“Le 22 septembre 2002, la Loi sur le marché de l'électricité (LME) a été balayée par le peuple suisse. Cet événement n'a rien de singulier: c'était la première fois en Suisse et en Europe qu'un peuple souverain était appelé à s'exprimer sur la libéralisation d'un marché traditionnellement public. Quel-

ques mois après l'issue de ce vote, les pressions de l'UE reprennent le dessus: l'UE a fixé l'ouverture du marché pour les entreprises au 1er juillet 2003, et l'ouverture aux particuliers au 1er juillet 2007. Le Conseil fédéral met sur pieds, par le biais de l'OFEN, un groupe de travail très large, puisqu'il regroupe des représentants des cantons, des villes, du secteur énergétique, des consommateurs, des organisations environnementales et, pour la première fois, deux syndicalistes de l'USS y sont invités (Serge Gaillard et Rolf Zimmermann). Le calendrier est le suivant: mettre sous toit un projet de loi pour fin 2004 afin que la loi puisse entrer en vigueur début 2007, en pleine «harmonie» avec l'UE.

Certains estiment que le vide légal a pour risque de laisser le marché s'imposer de fait par le biais d'organismes comme la Commission de la Concurrence (Comco) ou la Surveillance des prix et que le moment serait favorable pour négocier une loi ouvrant la porte à une libéralisation pour les entreprises en imposant des garde-fous. D'autres estiment que ce n'est de loin pas la volonté du souverain qui s'est exprimée le 22 septembre dernier et pousseront vers la mise en place d'une loi sur «Le service public de l'électricité (et du gaz ?)». Enfin, la libéralisation d'un secteur se solde inévitablement par la privatisation de pans entiers des services publics. Dans ces conditions, le

rôle d'un Etat se limite à viabiliser, ou à obtenir des financements (par le biais du FMI, et autres Banques de développement) qui viennent s'ajouter à la dette nationale, pour en céder ensuite la gestion aux grandes multinationales privées. (les risques à l'Etat, les bénéfices aux privés). Nous avons gagné une bataille, pas la guerre. Et pourtant, le résultat de cette mobilisation, lancée par les syndicats et soutenue par le PSS et d'autres forces de gauche, a démontré qu'il était possible de renverser cette marche - que l'on nous présente comme inéluctable - vers la libéralisation et la privatisation des services publics que sont les approvisionnements en électricité, en gaz et en eau. ”

Enseignement supérieur

## Tout doit disparaître!

Le 19 juin 1999 a été signée à Bologne une déclaration commune des 29 ministres européens de l'éducation. L'objectif de cette déclaration, plus connue sous le nom de *Déclaration de Bologne*, est extrêmement simple. Il s'agit ni plus ni moins que de «rechercher une meilleure compétitivité du système européen d'enseignement supérieur». Pour réaliser cet objectif, les ministres se sont engagés, «à court terme et en tout cas avant la fin de la première décennie du nouveau millénaire», à :

- adopter «un système de diplômes facilement lisibles et comparables» devant «favoriser l'intégration des citoyens sur le marché du travail» ;
- introduire «un système qui se fonde essentiellement sur deux cursus, avant et après la licence». L'accès au deuxième

cursus (*master*) nécessitera d'avoir achevé le premier cursus (*bachelor*), d'une durée minimale de trois ans. Les diplômes délivrés au terme du premier cursus correspondront «à un niveau de qualification approprié pour l'insertion sur le marché du travail européen» ;

- mettre en place «un système de crédits - comme celui du système ECTS<sup>1</sup>». La Déclaration prévoit à ce propos, suivant le concept très en vogue de «validation des compétences», que ces crédits pourront non seulement être acquis à l'intérieur du système de l'enseignement supérieur, mais également en dehors, «y compris par l'éducation tout au long de la vie» ;
- promouvoir «le plus large-ment possible» la mobilité des étudiants, certes, mais aussi celle des enseignants, des chercheurs, et même celle du

personnel administratif ;

- favoriser «la coopération européenne en matière d'évaluation de la qualité», en établissant des standards facilitant la comparaison entre les diverses qualifications en Europe ; et enfin,
- développer «la nécessaire dimension européenne dans l'enseignement supérieur», notamment en ce qui concerne l'élaboration des programmes d'études, la coopération entre établissements, les programmes de mobilité et les programmes intégrés d'études, de formation et de recherche.

Plus concrètement ? La Suisse étant signataire de la Déclaration, l'Université de Genève a participé, en 2001, aux côtés de 11 autres institutions de recherche européennes, à la fondation de la Ligue européenne des universités de la recherche (LEUR). Lors de son allocation au Dies Academicus

2002, Maurice Bourquin, recteur de l'Université genevoise, a présenté le mandat de cette ligue. Ainsi, la LEUR «a pour ambition de réaliser à moyen terme un espace de recherche européen visant à rattraper le retard que nous avons accumulé face aux Etats-Unis. A ce titre, elle se propose d'identifier en Europe un ensemble de 50 à 100 universités de recherche intensive, complètes, et de les doter de moyens adéquats». Voilà qui a au moins l'avantage d'être clair! Bologne? C'est la prévisible fermeture, fusion, relégation ou même privatisation de dizaines et de dizaines d'Universités en Europe! (à suivre)

**Eric Perruchoud**

<sup>1</sup> European Credit Transfer System

Voir aussi la page 5



Paris, 15 juin 2003

## Conférence internationale contre la guerre et pour la défense de l'enseignement

◆ *La conférence organisée par l'Entente internationale des travailleurs (EIT) à Paris, les 14-15 juin, contre la guerre et pour la défense de l'enseignement public, a permis à des syndicalistes venus d'Algérie, du Bénin, du Togo, des Etats-Unis, du Mexique, du Pérou, du Brésil, d'Argentine, d'Ukraine, de Grande-Bretagne, d'Italie, d'Espagne, du Portugal, d'Allemagne, de France, de Suisse, d'échanger leurs expériences de combat contre la mise à mort des systèmes d'instruction publique de toute la planète.*

Il s'agit bien, de la part des institutions internationales, OCDE, OMC, Banque mondiale, Union européenne, de liquider ce qu'on a appelé jusqu'à présent l'école. Exagération ?

Au début de ce XXI<sup>e</sup> siècle, 250 millions d'enfants sont au

pour une durée de 9 mois seulement, recrutés par les familles d'une communauté locale.

### Etats-Unis

Dans d'autres parties du monde, dites zones « développées », les politiques menées vont dans cette direction : le

par 75 milliards de ponctions sur les budgets publics sociaux en deux ans et que le budget de celle de mars 2003 — 200 milliards de dollars — allait être assuré de la même façon. Déjà, l'Université de Californie voit son budget réduit de 10%. Deux bombardiers valent plus que tout le budget de l'enseignement supérieur de cet Etat. Les droits d'inscription sont multipliés par deux, ce qui va exclure 200 000 étudiants issus des milieux populaires.

### En Europe

Les témoignages apportés à la conférence ont permis de comprendre que les processus de décentralisation-privatisation ne signifient pas la « transformation de l'école en marchandise », mais, pour l'essentiel, sa destruction comme institution. Une petite partie seulement du marché de l'éducation peut être rentable pour les organismes privés, celle qui concerne une clientèle solvable.

Lorsque l'enseignement est déjà régionalisé, comme en **Allemagne**, par exemple, on décentralise jusqu'au niveau de l'école, qui peut désormais définir un tiers des programmes d'enseignement ; en **Italie**, 10 heures par semaine, sont assurés par classe correspondant à un niveau, le reste de l'horaire est effectué en groupes multi-âges.

L'enjeu de toutes ces dispositions de désintégration est la destruction du diplôme, donc

de la possibilité pour le futur travailleur de négocier sa rémunération avec l'employeur à travers les conventions collectives. Le terme de « qualification » est partout remplacé par celui de « compétences ». Plusieurs délégués de France ont expliqué le sens de la loi de décembre 2001, qui permet de valider un diplôme universitaire à partir de « points » ou de « crédits » acquis sur la base d'une « expérience associative, syndicale, ou familiale ». Ainsi, les élus étudiants aux conseils d'administration de Jussieu ont automatiquement un quart des points de leur diplôme. Le combat mené par les enseignants pour défendre l'instruction est donc lié au combat de la classe ouvrière et de ses organisations syndicales pour défendre ses acquis.

Albert Anor

### La politique de l'OCDE

Le rapport de l'OCDE sur les scénarios « Horizon 2020 » écrit que « la mondialisation économique, politique, culturelle rend obsolète l'institution implantée dans un lieu déterminé que l'on appelle "école" ». Il faut aller « vers la mise en place de structures de réseau, grâce aux nouvelles technologies en liaison avec les communautés locales ». Le délégué de Californie a indiqué que les professeurs d'université avaient été enjoins de mettre « on line » leurs cours et matériaux de préparation pour que l'université commercialise ce qui est vendable.

Le vocable d'« éducation et la formation tout au long de la vie » mis au point par l'Union européenne masque en fait : plus de scolarité, plus d'emploi fixe, plus de retraite.

travail et la moitié d'entre eux n'a JAMAIS vu d'école.

### Afrique

Dans plusieurs pays d'Afrique, notamment, le Sida, la multiplication des guerres, les budgets drastiques imposés par le remboursement des 360 milliards de dollars de la dette au FMI font qu'il n'y a plus que des lambeaux de scolarité. **Le délégué du Bénin**, mandaté par sa fédération syndicale, constituée de 25 000 membres, a expliqué le système des « enseignants communautaires » : niveau BEPC pour assurer l'enseignement primaire, salaires de 15 à 45 euros, vacataires pour l'enseignement secondaire payés à l'heure, rétribués

**délégué de la confédération des enseignants de Californie** (100 000 syndiqués) a indiqué que le budget de la première guerre du Golfe — 80 milliards de dollars — avait été financé

### Echos des délégations

**Le délégué algérien**, membre de l'UGTA, a expliqué que toute la centrale se mobilise quand un secteur est touché, ce qui a permis, lors de la grève générale d'il y a deux ans, d'obtenir l'intégration de la quasi-totalité des contractuels de l'éducation dans la fonction publique.

**Le délégué péruvien**, du SUTEP, a expliqué le mouvement d'ensemble de toute la classe ouvrière initié par la grève des enseignants. Les délégués brésiliens de la CUT ont signalé la forte implication des enseignants dans la mobilisation qui commence contre le projet de réforme de la Sécurité sociale du gouvernement Lula.

### Abonnez-vous!

Je m'abonne au Journal de l'Union des cercles pour une politique ouvrière

20 numéros: 30 francs (pli fermé)

Prix de soutien: 50 francs

Nom, prénom..... **Talon à envoyer à:**

UCPO, case postale 1

Adresse..... 1211 Genève 28

Versements:

Localité.....CCP No 12-67458-3

ENTENTE  
INTERNATIONALE

Paris, 15 juin 2003

## Conclusions et décisions de la Conférence

◆ *La conférence a adopté à l'unanimité une déclaration\* résumant ses conclusions : non aux privatisations ! Défense des services publics, à commencer par le service public de l'instruction ! De l'argent pour l'école, la santé, les services publics, pas pour les bombes ! L'union des travailleurs fera la paix du monde !*

◆ Un acte d'accusation du démantèlement et de la destruction de l'enseignement public à l'échelle internationale sera publié sur la base des travaux de la conférence.

◆ Un comité de suivi et de correspondance est constitué, pour appliquer le mandat donné par la conférence et éditer un bulletin de liaison en trois langues.

◆ Une délégation a été mandatée pour participer à la conférence de l'EIT à Genève pour

la défense des droits ouvriers et l'indépendance des organisations ouvrières.

◆ Une autre délégation mandatée a été reçue à Genève par le directeur de l'Organisation internationale du travail, afin de s'opposer à la révision des conventions 142 et 150 de l'OIT, prévue pour 2004. Cette révision vise à axer la formation sur l'«employabilité à vie» du travailleur, sur la base de son effort individuel de formation dans un cadre «informel» (hors école). Par cette démarche, la délégation de la conférence alertera l'ensemble du mouvement syndical sur les enjeux de cette révision, qui constituerait une grave régression.

A A

\* La déclaration est disponible sur le site de l'UCPO ou auprès des diffuseurs du *Journal*.

## Clarification politique sur la nature des « forums sociaux »

Un délégué français a cité les documents issus du Forum social de Florence, qui préconisent «de nouvelles formes de services publics», une «refondation des systèmes publics étatiques actuels», et constatent que «les syndicalistes sont peu ouverts sur ces questions».

Un autre a mentionné les propositions en matière d'éducation formulées dans le discours de clôture du Forum social de Florence : «Mise en place de divers espaces collectifs, dont l'école, qui soient des lieux de partage, de rencontre entre hommes et femmes de tous âges» : autrement dit, la reprise des formulations du mémorandum de l'Union européenne sur la formation tout au long de la vie, partout, et surtout dans l'entreprise,

l'école n'étant qu'un des lieux d'éducation parmi d'autres.

On comprend que le ministre Luc Ferry ait pu se sentir parfaitement à l'aise dans l'atelier éducation du Forum social de Porto Alegre...

Enfin, il a été rappelé que le maire de Saint-Denis, qui accueille le Forum social européen en octobre prochain, a privatisé la moitié des services municipaux de sa commune !

Les interventions des délégués du Mexique, du Pérou, du Brésil, de France, d'Italie, d'Allemagne ont insisté sur la bataille pour l'indépendance des organisations syndicales à l'égard de tous ces dispositifs de «réformes», comme condition de la victoire sur les revendications.

EN SUISSE

Mise en oeuvre du processus de Bologne

## Dévalorisation, concurrence et privatisation

Charles Kleiber, au nom du Conseil fédéral, a signé en 1999 la Déclaration de Bologne (voir ce numéro, page 3) Les recommandations édictées par la Conférence des Recteurs des Universités suisses à l'intention des universités (décembre 2002) indiquent le contenu de cette politique :

- le but de la réforme de Bologne est « d'assouplir les filières d'études ». Un même titre peut désigner des qualifications de nature et de « niveau » très différents selon les types d'écoles ou les filières.
- l'introduction d'une formation supérieure en deux cycles mène de fait à la création d'écoles à deux vitesses. Le titre de bachelor, « demi-formation » universitaire, permet de s'engager dans le monde professionnel, en quelque sorte « sans terminer ses études ».
- le master sanctionne des formations très diverses.
- la mobilité forcée des étudiants est liée aussi bien à la

baisse des budgets qu'à la mise en compétition des universités entre elles.

- l'introduction d'un système de crédits, parallèlement à l'introduction d'un cursus unifié à l'échelle européenne favorise la mise en concurrence des universités les unes avec les autres. Elles ouvrent la porte à une concurrence du secteur privé, distribuant crédits, (et donc titres universitaires) au même titre que les universités publiques.

Au niveau cantonal, tous les cantons universitaires sont engagés dans la réforme de leur université. Parmi les traits caractéristiques de toutes ces réformes, il y a une prétendue « plus grande autonomie des universités », qui se traduit dans les faits par leur plus grande dépendance du secteur privé (perte de contrôle des parlements cantonaux, modification des organes décisionnels, contrat de prestation, transfert de technologie...)

A R

NEUCHÂTEL

## Résistance face au démantèlement de l'Uni

Interviewé le 3 juillet par *Le Temps*, Thierry Béguin, chef du département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel, expliquait très clairement l'orientation imprimée par le Conseil fédéral dans le domaine de la formation supérieure : «La nouvelle stratégie de la Confédération est très claire : aujourd'hui, les universités ne peuvent plus développer toutes les disciplines. Il faut donc faire des choix. Dans ce contexte, il est évident que nous cherchons à développer les pôles dans lesquels nous sommes déjà très bons, et que nous réfléchissons sur l'avenir de ceux où nous le sommes moins». Réfléchir ? qu'en termes élégants ces choses-là sont dites. Il y a un terme plus appro-

prié, que Thierry Béguin lui-même utilise d'ailleurs : «*En tranchant ainsi, il est évident que nous prenons des risques*».

Pour ceux qui n'auraient pas compris, Thierry Béguin précise : «*Le grand défi est de s'entendre sur une certaine répartition des compétences (...). Mais pour qu'un tel système fonctionne, les gens doivent accepter le principe de la mobilité. Et ce n'est pas forcément évident à faire passer*».

En effet : toutes les structures de l'Université de Neuchâtel ont successivement rejeté le projet de déplacer les sciences économiques à Lausanne, avec notamment le refus du Conseil de l'Université, le 24 juin, par 15 voix contre 3.

15 juin 2003 à Genève

## Conférence pour la défense des conventions de l'OIT, pour l'indépendance des organisations ouvrières

◆ La conférence pour la défense des conventions de l'OIT, pour la défense de l'indépendance des organisations ouvrières, qui s'est tenue le 15 juin à Genève, à l'initiative de l'Entente internationale, représente, nous semble-t-il, un succès considérable. Chacun pourra commencer à en juger par lui-même avec ce numéro, qui rend compte des décisions. Deux mois après la guerre en Irak, la discussion menée à Genève — dans la continuité du combat engagé par la coalition syndicale américaine *US Labor Against War* — entre les représentants du mouvement syndical américain, les syndicats des pays arabes et l'Entente internationale a permis de dégager une

perspective d'espoir avec l'appel au mouvement ouvrier international afin que soit organisée dans tous les pays une campagne internationale pour les droits ouvriers en Irak et pour la constitution d'une délégation ouvrière internationale, qui se rendra sur place à l'automne prochain. Comme on le lira, d'autres initiatives ont été enregistrées par la conférence. Elles s'inscrivent toutes dans le combat international pour la défense des normes de l'OIT, des droits ouvriers et des libertés démocratiques. Bien entendu, nous aurons l'occasion, dans nos prochains numéros, de publier des contributions présentées à cette conférence, permettant de rendre compte de la richesse des débats.

### Propositions enregistrées par la conférence



◆ Engager une campagne internationale **pour les droits ouvriers en Irak**. Un appel à toutes les organisations ouvrières à travers le monde a été lancé pour qu'elles soutiennent cette campagne et pour constituer une délégation qui se rendra à l'automne prochain en Irak pour «mener une enquête et évaluer la situation de la classe ouvrière, des droits ouvriers, la situation des organisations syndicales». Un comité d'organisation de cette délégation ouvrière a été constitué.

Il a été convenu du lancement d'une campagne financière pour l'organisation pratique de cette délégation indépendante de tous les Etats et institutions

internationales.

◆ Poursuivre la campagne pour la **libération des ouvriers chinois** de Liaoyang par l'organisation de délégations en direction des ambassades de Chine dans les différents pays. Un mémorandum sera préparé pour aider la tenue de ces délégations.

◆ Préparer une **délégation auprès du directeur général du BIT**, M. Juan Somavia, à propos de son rapport débattu à la conférence internationale de l'OIT : "S'affranchir de la pauvreté par le travail." Une proposition de lettre en ce sens à M. Somavia a été présentée. Elle revient sur la question de la défense des conventions de l'OIT et des droits ouvriers.

#### La conférence a également enregistré les propositions suivantes

◆ Mener une campagne contre les **persécutions dont est victime un responsable syndical du Burundi**, Paul Nkuzimana, président du comité exécutif du Syndicat libre des travailleurs de l'Université du Burundi (STUB).

◆ La conférence a été informée que des participants ont versé au débat la proposition d'une **conférence internationale « pour le droit au retour des réfugiés palestiniens »**.

◆ Organiser une campagne de **solidarité avec six responsa-**

#### bles syndicaux emprisonnés au Sénégal.

◆ La délégation des cheminots japonais, français et allemands présents à la conférence ont lancé une campagne de **solidarité avec les syndicalistes cheminots du Japon**, emprisonnés pour leur activité syndicale.

◆ Proposition de préparer un mémorandum dans chaque pays d'Afrique pour la **défense des libertés démocratiques**.

◆ Faire circuler les informations sur la signification du NEPAD. (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique).

◆ Mener une campagne européenne d'**information sur les activités de la CES** (Confédération européenne des syndicats) afin que chacun puisse juger par lui-même.

◆ La conférence a été informée que les délégations européennes présentes ont lancé un **appel pour la tenue d'une conférence européenne** les 20 et 21 septembre 2003.

◆ Soutenir le comité de suivi de la conférence internationale pour la **défense de l'enseignement public**.

◆ La conférence a été informée que le bulletin hebdomadaire de l'Entente internationale est disponible, comme instrument pour **faire circuler les informations**. Chaque participant a été invité à devenir correspondant du bulletin.

#### 131 délégués de 30 pays étaient présents (\*) :

Algérie, Allemagne, Belgique, Bénin, Brésil, Burundi, Chine, Côte-d'Ivoire, Espagne, Etats-Unis, France, Gabon, Ghana, Grande-Bretagne, Guadeloupe, Inde, Irak, Japon, Liban, Mexique, Pérou, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Syrie, Tchad, Togo, Tunisie, Ukraine.

\* Les délégués d'Albanie, du Burkina-Faso, du Pakistan et des Philippines et de Serbie n'ont pu obtenir de visa.

Dossier préparé par USLAW pour les travailleurs irakiens et pour le mouvement ouvrier international

## L'invasion de l'Irak par les multinationales

◆ *Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne sont maintenant des puissances occupantes de l'Irak comme résultat d'une invasion sans justification. La guerre a été menée en violation des lois internationales, des traités et de la charte de l'ONU et a été condamnée par une écrasante majorité de la communauté internationale. Tous les prétextes, toutes les justifications et les excuses présentées à propos de cette guerre immorale, se sont révélés indéfendables et sans fondement.*

Aujourd'hui, la plus urgente des priorités est d'assurer les besoins humanitaires du peuple irakien, d'établir la sécurité et le fonctionnement des services publics essentiels et d'organiser rapidement un gouvernement intérimaire représentant équitablement tous les éléments de la société irakienne. Cela placera la nation sur la voie d'un gouvernement reposant sur une base populaire et devrait entraîner un retrait rapide de toutes les forces militaires étrangères d'Irak. Un mouvement ouvrier indépendant, libre et démocratique, et le respect des droits ouvriers et des droits de l'homme constitue un pilier essentiel d'un nouvel Irak démocratique.

### Un mouvement ouvrier solide et représentatif

Avant sa suppression par le régime de Saddam Hussein, l'Irak bénéficiait d'un mouvement ouvrier solide et représentatif disposant des droits internationaux des travailleurs à l'organisation, à la négociation et à la grève. Cependant, les puissances occupantes ont fait pénétrer en Irak, des grandes compagnies privées qui ont un bilan établi de violation des droits de l'homme des droits ouvriers et de l'en-

vironnement. Ces multinationales ont été choisies par l'administration Bush que beaucoup considèrent comme la plus antiouvrière et antisyndicale que les USA aient connue dans l'histoire moderne. Cela n'augure pas positivement du respect des droits ouvriers en Irak.

### 18 multinationales à la recherche d'un profit illimité

Ce rapport dégage les grands traits de 18 des principales multinationales US qui se sont vu offrir par l'administration Bush de larges et profitables

contrats en Irak. Un regard attentif à l'histoire de ces firmes montre que, dans la majorité des cas, elles n'amènent pas avec elles un engagement à respecter les droits des travailleurs irakiens. Elles viennent à la recherche du profit dans le but de contrôler et d'exploiter les ressources naturelles de l'Irak, ses travailleurs et ses marchés. La moitié ou plus de ces compagnies, sont privées et ne sont donc pas obligées de fournir leurs comptes à des détenteurs d'actions publiques ni même de fournir les rapports minimaux de compagnies publiques. Dans la majorité des cas il s'agit d'entreprises dont les travailleurs n'ont pas de syndicat ; plu-



Amy Newell, US Labor Against the War (USLAW)

sié d'entre elles ont une tradition établie d'hostilité à l'égard des syndicats et des travailleurs qui veulent en constituer. Certains des plus gros contrats, donnés par l'administration Bush pour l'activité en Irak, ont été distribués sans appels d'offre à des firmes liées au gouvernement. Nombre d'entre elles ont des relations passées ou présentes avec l'administration Bush au travers de relations politiques ou de relations d'affaires, de charges politiques résultant d'élections, de nominations par le gouvernement ce qui leur donne une position privi-

### Irrégularités, fraude, banqueroute

légiée dans leurs tractations avec le gouvernement. Le rapport publié dans ces pages, offre un bilan marqué par des surcoûts, des irrégularités comptables, une décomposition financière, des fraudes, des banqueroutes, un sous-paiement des salaires, des phénomènes de corruption, de violation de la sécurité et de la protection de la santé, par la mise en cause des droits démocratiques et ouvriers. La pollution, l'irresponsabilité écologique, les manquements à la loi, la privatisation de ressources publiques, la complicité avec des dictateurs et le commerce avec des régimes

violant les sanctions internationales, le trafic de drogue, la prostitution, et l'abandon de leurs devoirs à l'égard des actionnaires comme du public.

### Patrons voyoux

Si des portraits de « patrons voyoux » étaient affichés dans les bureaux de postes, nombre de firmes présentées dans ce rapport seraient parmi celles ainsi identifiées. US Labor Against the War qui est un réseau national de syndicats opposés à la guerre en Irak, publie ce rapport comme un acte de solidarité et de soutien aux travailleurs irakiens et au mouvement ouvrier en Irak. Nous espérons que ce rapport menacera d'une enquête publique ces firmes qui ignorent la loi. Nous espérons aussi qu'il sera utilisé par le mouvement ouvrier international comme une composante d'un vaste effort de défense des droits des travailleurs irakiens. Nous sommes prêts à fournir au mouvement ouvrier irakien dans le cours de sa reconstitution, des détails supplémentaires au fur et à mesure qu'ils nous seront communiqués. En ce sens ce rapport ne doit pas être considéré comme définitif.

Les éléments de ce rapport sont le résultat de recherches effectuées par le Labor Committee for Peace and Justice de Washington.

### Les multinationales concernées

Halliburton.; Kellogg, Brown & Root; Bechtel Group Inc; MCI WorldCom; Stevedoring Services of America; Abt Associates Incorporated; Black & Veatch Holding Company; Creative Associates Incorporated; DynCorp/Computer Sciences Corporation; Fluor Corporation; International Resource Group; Louis Berger Group; Menlo Worldwide Forwarding; Parsons Corporation; Perini Corporation; Research Triangle Institute; Skylink Air & Logistic Support; Washington Group International.

A l'ordre du jour du Conseil européen de Salonique (20 juin 2003)

## Le projet totalitaire de la « Constitution européenne »

◆ *Le projet de « Constitution européenne » a été présenté au Conseil européen de Salonique. De quoi s'agit-il au juste ?.*

*Le président de la Banque centrale européenne, Wim Duisenberg, l'a expliqué à sa façon, en commentant la « réforme » des systèmes de retraites en cours dans la plupart des pays membres de l'UE : « Il va y avoir beaucoup de protestation, mais il n'y a pas d'alternative ». Il va falloir « renoncer à des droits acquis depuis bien longtemps », dit-il aussi « douloureux » cela soit-il (AFP, 12 juin 2003).*

*C'est cela, cette prétendue Constitution européenne : face à la résistance des travailleurs et des peuples contre la destruction de leurs droits sociaux, il s'agit d'imposer définitivement un carcan faisant exploser les législations nationales dans lesquelles ces droits sont inscrits.*

### COMMENTAIRE

## Primauté sur le droit des Etats membres

“**L**a Constitution et le droit adopté par les institutions de l'Union dans l'exercice des compétences qui lui sont attribuées ont la primauté sur le droit des Etats membres », proclame l'article I-10 du projet. Ainsi, l'UE acquiert le pouvoir exorbitant d'annuler les dispositions du droit national dans les pays membres. « Les Etats membres précise l'article, prennent toutes les mesures générales ou particulières propres à assurer l'exécution des obligations découlant de la Constitution ou résultant des actes des institutions de l'Union ».

Des directives européennes exigent déjà l'ouverture à la concurrence, c'est-à-dire la privatisation d'une partie du courrier postal, des chemins de fer ou de la production et de la distribution d'énergie. Il ne doit y avoir aucune échappatoire, « aucune alternative » comme l'exprime Wim Duisenberg.

Toute loi nationale doit s'effacer devant les dispositions de l'UE. Un pas est désormais franchi. La « primauté » du

droit européen, jusqu'ici inscrit dans la jurisprudence de la Cour européenne de justice, s'inscrirait désormais dans le marbre de la Constitution européenne. C'est la négation définitive de toute souveraineté nationale, et des pouvoirs permanents, de nature quasi dictatoriale, octroyés à l'administration de Bruxelles.

### Au nom de quoi, et pour quelle politique ?

Reprenant la litanie répétée jusqu'à l'écœurement tout au long du traité de Maastricht, l'article III-67 rappelle : « Les Etats membres de l'Union agissent dans le respect du principe d'une économie ouverte, où la concurrence est libre ». Formulation triplement redondante (qu'est-ce qu'une économie de marché qui ne serait pas ouverte, et où la concurrence ne serait pas libre ?) destinée à marteler lourdement : c'est le « marché », le capital financier, ce sont les multinationales, qui doivent désormais modeler la face du monde, effacer tout obstacle au profit.

Correspondant

### LE TEXTE

## Aperçu de quelques articles

### Des lois européennes directement applicables

L'article I-32 définit les « actes juridiques de l'Union » : Loi européenne, loi cadre européenne, règlement européen, décision européenne, recommandation et avis.

La loi européenne, tout comme le règlement et la décision « est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout Etat membre ».

Il ne serait même plus nécessaire de passer devant les Parlements nationaux pour transposer – comme c'est la pratique actuelle – les ordres de Bruxelles.

La loi-cadre (correspondant aux anciennes directives) « Lie tout Etat membre quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant au choix de la forme et des moyens ». Sa majesté est trop bonne.

### La Commission européenne aux commandes

Le maître d'œuvre de cette dictature, c'est la Commission européenne. Le projet de Constitution établit, à l'article I-25, comme principe général « qu'un acte législatif de l'Union ne peut être adopté que sur proposition de la Commission ». Aucun gouvernement ne peut proposer quoi que ce soit s'il n'a pas reçu l'accord préalable de la Commission. Et le Conseil des ministres (qui réunit les ministres concernés de chaque Etat membre) « Ne peut amender un acte constituant amendement de la proposition (de la Commission) que statuant à l'unanimité. » (Article III-297) Signalons enfin qu'est établi également, comme principe gé-

néral pour l'adoption finale d'une loi européenne « le Conseil statue à la majorité qualifiée » (article I-22), laquelle se définit de la façon suivante : « réunissant la majorité des Etats membres réunissant au moins les trois cinquièmes de la population de l'Union ». Autrement dit, un Etat peut se voir imposer l'application de décisions alors même que le ministre concerné s'y serait opposé. Des exceptions à cette règle sont encore l'objet de négociation à l'heure actuelle.

### Le « Parlement européen » complice

La caution démocratique de ces institutions totalitaires est le prétendu « parlement » européen, appelé à jouer un rôle croissant. Cette assemblée n'a de « parlement » que le nom. Les « lois » qu'il est appelé à adopter – lesquelles ne servent, rappelons-le, qu'à démanteler les conquêtes inscrites dans les législations nationales – doivent nécessairement avoir été rédigées par la Commission. Le seul droit du parlement est le suivant : « il peut, à la majorité des membres qui le composent, demander à soumettre toute proposition sur les questions qui lui paraissent nécessiter l'élaboration d'un acte de l'Union pour la mise en œuvre de la Constitution » (Article III-229).

La Commission, devant de telles « propositions », est libre d'y accéder ou non. Sa seule obligation est de « communiquer les raisons » de ses réponses. Autrement dit, la Commission a le droit d'interdire aux « députés » européens d'écrire et de déposer des propositions de lois.

LIBRE  
CIRCULATION

Conférence de presse de l'USS sur l'extension de l'UE à l'Europe centrale et orientale

## «Les milieux économiques saluent l'extension des accords bilatéraux aux pays d'Europe centrale et orientale»

◆ Selon le témoignage de nombreux syndicalistes des secteurs principalement touchés par la libre circulation des personnes, les dites « mesures d'accompagnement » à l'accord bilatéral avec l'UE ne sont pas fonctionnelles. Avant l'entrée en vigueur des accords, l'emploi d'un travailleur étranger par une entreprise était soumis à autorisation préalable. On est passé à un système de contrôles par pointage – dans le meilleur des cas – lesquels sont suivis, en cas « d'abus manifestes et répétés », d'une longue procédure, initiée par un cadre tripartite,

visant à proposer la mise en place de conditions de travail (salariales...) minima – dont l'application, le cas échéant, ne peut pas non plus être contrôlée. « L'ouverture de l'UE à l'est » ne peut qu'aggraver brutalement cet état de fait. Elle menace directement de dislocation tout le cadre des relations de travail inscrites dans le cadre de CCT et de statuts nationaux. Le mouvement syndical, en Suisse, inquiété par cette évolution, a donné une conférence de presse le 13 mai, dont nous rendons compte dans ces lignes.

ques qu'ils en tireront. (...). Justifier l'élargissement des accords bilatéraux, comme le font les associations patronales, les partis de droite, mais aussi le Secrétariat d'État à l'économie (seco), entre autres en avançant que cela permettra de recruter de la main d'œuvre bon marché en Europe centrale et orientale, c'est fouler aux pieds les intérêts des travailleuses et des travailleurs de ce pays. Aujourd'hui, à cause de la crise économique, celles et ceux qui travaillent dans les branches précaires, mais désormais pas uniquement eux, subissent encore plus durement, au quotidien, la pression qui s'exerce sur leurs conditions de travail et leurs salaires. Nous ne pouvons accepter ni sur un plan économique, ni sur ceux social ou politique que l'on abuse de l'extension des accords bilatéraux pour faire pression sur les salaires et dégrader les conditions de travail.

Communiqué

### Serge Gaillard (Economiste USS)

La question est de savoir si les institutions du marché du travail des actuels membres de l'UE et de la Suisse permettent d'étendre la libre circulation à ces nouveaux membres malgré les énormes différences de revenus et de salaires existantes. Converti en parité du pouvoir d'achat (PPA), le produit intérieur brut (PIB) par habitant des nouveaux pays membres de l'UE ne se monte tout juste qu'entre 30% (Lituanie) et 71% (Slovénie) de la moyenne de l'UE.

En comparaison avec les données suisses, les différences sont encore plus grandes (...). Même si l'on tient compte du niveau élevé des prix en Suisse, le pouvoir d'achat moyen ne représente en Pologne que 30% du pouvoir d'achat en Suisse. En outre, les nouveaux pays membres de l'UE, à l'exception de la Hongrie et de la Slovaquie, connaissent des taux de chômage très élevés. Dans certains de ces pays, ces taux, surtout en ce qui concerne les jeunes, sont très élevés. Finalement, mentionnons encore que les salaires minimaux de ces pays sont très bas. En l'an 2000, ils n'étaient que de 160 • en Pologne, ce qui équivaut à 240 francs suisses (...)

Pour les entreprises suisses, l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux membres de l'UE aug-

mentera de manière presque illimitée leurs possibilités de recrutement de main-d'œuvre. L'extension de la libre circulation aux grands marchés de l'emploi de l'Europe centrale et orientale, qui connaissent des salaires modestes et un chômage élevé, va massivement augmenter la « main-d'œuvre disponible » comme l'appellent les économistes. Il faut aussi tenir compte du fait que les populations de ces pays sont au bénéfice de très

bonnes formations. C'est pourquoi il faut s'attendre en Suisse à une pression sensible sur les salaires à tous les niveaux de qualification. (...)

### Paul Rechsteiner (Président de l'USS)

Les milieux économiques saluent, à travers leur organisation faïtière, *économiesuisse*, l'extension des accords bilatéraux aux pays d'Europe centrale et orientale, y voyant tous les avantages économi-

ALGÉRIE

## Appel à la solidarité syndicale ouvrière dans le monde

◆ *Le terrible tremblement de terre qui a secoué l'Algérie a fait des milliers de victimes, des centaines de milliers de blessés et de familles sans abris. Les chiffres ne cessent d'augmenter et on peut craindre qu'ils soient bien plus élevés. Les besoins sont immenses et urgents. L'Entente internationale des travailleurs et des peuples vient de recevoir de l'UGTA (Union Générale des Travailleurs Algériens), la centrale syndicale algérienne, la lettre que nous publions ci-après :*

« Chers Amis, nous avons reçu votre lettre de solidarité et la visite de l'un de vos représentants. Nous vous remercions pour votre solidarité, nous lançons un appel au mouvement ouvrier et syndical pour la solidarité internationale au profit des travailleurs et de la population sinistrés qui sont des millions. Nos besoins sont :

- les tentes,
- les couvertures,
- les médicaments.

Nous vous remercions par avance, car nous sommes sûrs de pouvoir compter sur la solidarité du mouvement ouvrier et syndical international. »

La direction de l'UGTA insiste pour que l'aide lui parvienne sous la forme matérielle demandée : tentes, couvertures, médicaments.

Répondant à l'appel relayé par l'Entente, le SSP région Genève a décidé de contribuer à cette solidarité internationale.

Tous les dons sont les bienvenus, à l'adresse suivante: **Syndicat des services publics VPOD (section Genève) 1201 Genève CCP 12-18077-3, mention « Algérie ».**

Nous appelons tous les lecteurs du *Journal* à se joindre à cette campagne.